

## REGIE VIENNE NUMERIQUE

---

### DELIBERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION N°2023/19

Séance du 19/10/2023

### DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil d'Administration de la Régie Vienne Numérique, réuni le 19/10/2023, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport joint en annexe,

Après en avoir délibéré et voté,

#### DECIDE :

- **d'adopter le projet de décision modificative N°3 pour l'exercice 2023, annexé au rapport afférent, en dépenses et en section de fonctionnement, et d'inscrire les crédits correspondants tel que détaillés dans ledit rapport.**

**ADOPTÉ**

La Présidente,

Séverine Saint-Pé